



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2026/03/23/1 portant sur

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TEAM NICE COTE D'AZUR POUR L'ANNEE 2026

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 23 mars 2026*

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Pascal THOMSEN, Inspecteur des finances publiques – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -
Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de
l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA.

Mesdames et Messieurs LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente,
MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorière
Adjointe, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas,
CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe,
GARCIA Philippe, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric,
LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal,
NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte,
SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle,
Membres Élus Titulaires.

***37 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de
majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GOLDNADEL Franck,
IVALDI Dominique, LABAT André, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, DIANOUX Benoît, LEVI Jean-Pierre,
MESSIKA Cyril, PUY Michel, ROSSY Edwige, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques.**



DEPORTS

Messieurs SAVARINO Jean-Pierre – **Président** et GRECH Stéphane – **Membre Elu**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires.**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Mesdames et Messieurs GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier et LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LIZZANI Elisabeth, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, ROMERO Pierre, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SANTONI Lisa, THEIS James, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CAMY César, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MANZI Nicolas, MOURET Bernard, RAPIOR Blaise, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**



EXPOSE PREALABLE

LES MISSIONS

Team Nice Côte d'Azur est l'agence métropolitaine dédiée à l'attractivité et à la promotion économique du territoire. Elle accompagne les entreprises françaises et internationales dans leurs projets d'implantation, avec un accompagnement sur mesure.

En s'appuyant sur un réseau d'acteurs publics et privés, l'agence facilite l'intégration des nouveaux investisseurs, valorise les filières d'excellence et soutient le développement d'activités à fort impact.

Son objectif : faire de la Métropole Nice Côte d'Azur un territoire d'innovation durable, reconnu pour sa qualité de vie et son esprit d'entreprise.

Team Nice Côte d'Azur est une association à gouvernance mixte qui réunit les acteurs économiques et institutionnels majeurs de la Métropole : collectivités, chambres consulaires, opérateurs publics et partenaires privés.

Grâce à cette mobilisation collective, toutes les ressources de l'agence convergent vers un même objectif : attirer, accompagner et faire grandir les entreprises qui participent au dynamisme économique du territoire.

PLAN D' ACTIONS 2026

En 2026, **Team Nice Côte d'Azur** réalisera un programme d'actions s'articulant autour des 4 enjeux clés :

- ❖ Enjeu 1 : Missions de prospection – attractivité – accueil d'entreprises
- ❖ Enjeu 2 : Promotion / Communication
- ❖ Enjeu 3 : Accompagnement des territoires
- ❖ Enjeu 4 : Suivi de l'écosystème

Ces actions permettront de participer à l'attractivité et au développement économique de la Côte d'Azur mais aussi d'identifier des nouveaux projets d'implantation, de les qualifier et d'aider à leur implantation concrète sur le territoire métropolitain contribuant ainsi à la vitalité économique.

L'Assemblée générale de **Team Nice Côte d'Azur** du 20 novembre 2025 a approuvé les objectifs de l'association pour l'année 2026 et a établi son budget de fonctionnement annuel à hauteur de **1 707 000 euros** (un million sept cent sept mille euros), financés par les Membres :

- de DROIT : Métropole Nice Côte d'Azur, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, Région Sud, Ville de Nice.
- PARTENAIRES : EPA Plaine du Var, Office de Tourisme Métropolitain.
- ASSOCIES : Aéroport Nice Côte d'Azur.

La demande de subvention adressée à la CCINCA par formulaire en date du 20 février 2026 est relative au versement d'une subvention de 201 000 euros pour l'année 2026.

Les modalités de versement de la subvention seront déterminées dans la Convention d'objectifs et de moyens qui sera régularisée pour l'année 2026. Il est d'ores et déjà acté que le versement sera effectué en deux versements de 50% du montant correspondant aux 2 périodes semestrielles.



VUS

- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ▶ Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- ▶ Les articles 89, 118, 129, 133 et du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau en date du 09 mars 2026 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission des finances en date du 20 mars 2026 ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2027 et également membre de l'Assemblée générale de TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Stéphane GRECH, Membre élu et membre de la Commission des finances de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2027 et également Trésorier de TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'engagement de déport de Madame Anne LECHACZYNSKI, Membre élue et membre du Bureau de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2027 et également membre de l'Assemblée générale de TEAM Nice Côte d'Azur.

CONSIDERANT

- ✚ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ✚ Que l'Association Team Nice Côte d'Azur participe à l'exercice par la CCINCA de sa mission d'appui au service du développement des entreprises, notamment par la mise en relation avec l'écosystème ;
- ✚ Que son plan d'action et ses missions sont de promouvoir, à l'international, les atouts économiques du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur en lien étroit avec les spécificités et stratégies de développement de ce territoire et sa marque, ainsi que d'attirer et favoriser l'implantation d'entreprises dans le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- ✚ Que les crédits sont inscrits au budget ;
- ✚ Que les conditions et les modalités de l'engagement financier annuel de la CCINCA en faveur de TEAM Nice Côte d'Azur seront reprises dans une convention d'objectifs à signer avec l'Association qui aura pour ligne directrice le développement économique du territoire des Alpes-Maritimes et qui s'articulera autour des 4 axes clés du programme « une CCI d'Avenir » de la mandature 2022-2026 du Président de la CCINCA ;
- ✚ Que conformément aux dispositions de l'article 129 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, dans le cas où un membre (...) estime se trouver dans une situation de conflit d'intérêts (...), il doit se déporter de la préparation, de la prise de décision ou de l'exécution de la décision en question ;
- ✚ Qu'ainsi, conformément à ces dispositions, Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2027 et également membre de l'Assemblée générale de TEAM Nice Côte d'Azur, a signé un engagement de déport relatif à l'octroi d'une subvention de 201 000€ à l'Association TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ✚ Qu'ainsi, conformément à ces dispositions, Monsieur Stéphane GRECH, Membre élu et membre de la Commission des finances de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2027 et également Trésorier de TEAM Nice Côte d'Azur, a signé un engagement de déport relatif à l'octroi d'une subvention de 201 000€ à l'Association TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ✚ Qu'ainsi, conformément à ces dispositions, Madame Anne LECHACZYNSKI, Membre élue et membre du Bureau de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2027 et également membre de l'Assemblée générale de TEAM Nice Côte d'Azur, a signé un engagement de déport relatif à l'octroi d'une subvention de 201 000€ à l'Association TEAM Nice Côte d'Azur ;

